

tout, en Vieille Roumanie particulièrement dans la campagne, la liberté du vote a été supprimée. Les candidats, les délégués, les hommes de confiance de l'opposition ont été arrêtés pendant les élections, soumis à des bastonnades, et, dans les cas les plus favorables, chassés tout simplement des bureaux de vote, où ensuite les urnes ont été ouvertes avec la complicité des magistrats présidant aux élections. Les quelques bulletins de vote déposés dans les urnes par quelques électeurs qui, bravant le danger, ont pénétré dans les bureaux de vote, ont été déchirés et remplacés par des bulletins de vote préparés à l'avance par les agents du gouvernement.

En Transylvanie, le gouvernement a cherché par une autre manière à s'assurer la majorité. Il a d'abord corrompu une partie des leaders nationaux, escamotant ainsi de capter les suffrages des paysans roumains de Transylvanie. Puis, il a signé un pacte avec les seigneurs hongrois, les intellectuels carriéristes et les chefs des riches paysans allemands, pour capter ainsi les suffrages des paysans hongrois et allemands. Les coteries politiques minoritaires dirigées par ces seigneurs hongrois et ces politiciens minoritaires, à l'abri de la terreur qui réprimait tout mouvement de gauche parmi les minorités et favorisait les politiciens minoritaires réactionnaires, ont su maintenir sous leur influence et les masses paysannes minoritaires et la bourgeoisie minoritaire. Et, en effet, les élections ont montré comment le plus chauvin et le plus fasciste des gouvernements roumains a réuni, grâce à l'esprit politique arriéré des masses paysannes minoritaires, à la trahison des «chefs» minoritaires et à la passivité des démocrates roumains quant à la propagande parmi les minorités — 90% des voix minoritaires en Transylvanie.

Mais, par contre, dans les districts à populations roumaines en Transylvanie, le gouvernement a été battu — preuve éloquentes de la manière dont le peuple roumain de la Transylvanie apprécie ses «libérateurs» de Bucarest. Les suffrages des paysans roumains et des travailleurs minoritaires de cette province, qui ont reconnu en les chefs des partis magyar et allemand des traîtres à leurs propres co-nationaux, ont fait que du total des voix en Transylvanie, le gouvernement n'a pas obtenu la majorité.

Si, cependant, sur le total des suffrages exprimés dans toute la Roumanie le gouvernement a obtenu une maigre majorité, cela est dû, comme nous l'avons dit, d'une part à la terreur, et d'autre part — malheureusement — aux suffrages de la paysannerie et de la bourgeoisie minoritaires.

Bien significatif dans le résultat de ces élections est encore le fait que les libéraux de M. Bratianou, maître de fait du pouvoir en Roumanie, n'ont pas même pu réunir 200.000 voix contre les 3/4 de millions de voix réunies par l'opposition tsaruniste-nationaliste. Significatifs aussi, mais dans un sens contraire, sont les succès des fascistes-antisémites, qui ont réuni 125.000 voix dans le nord de la Moldavie et le sud de la Bukovine, régions à forte population juive. Le gouvernement a bien soutenu les fascistes, mais ce serait une illusion dangereuse que de croire que leurs succès résultent seulement de ce concours et non du fait que leur propagande a trouvé un écho parmi les paysans riches, la petite bourgeoisie et les intellectuels des villes.

Inutile de dire que contre les ouvriers la terreur a été particulièrement âpre. Ces derniers ont participé aux élections avec deux listes opposées, car le parti social-démocrate a refusé le front unique proposé par le Bloc ouvrier-paysan dénoncé par la bourgeoisie comme «bolchévique». Par conséquent, les 80.000 voix réunies sur ces deux listes, n'atteignant pas le minimum exigé par la loi, ont été comptées au gouvernement, qui a obtenu ainsi, sur le dos des ouvriers, 8 sièges en plus.

Résumons. La terreur électorale, le concours prêté ouvertement par la cour aux candidats avarescans, le fait que, aux côtés des gendarmes et des officiers, la magistrature s'est mise aussi ouvertement au service de la terreur et du faux — tout cela prouve que l'oligarchie est fermement décidée à maintenir et à renforcer son régime pour réduire au silence non seulement l'opposition révolutionnaire, mais même toute l'opposition démocratique ou paysanne qui, par la sympathie dont elle jouit chez les masses, peut soulever des difficultés au régime oligarchique d'exploitation et d'oppression. Les chefs actuels de l'opposition voient clairement qu'en face de la conspiration dynastique et oligarchique seul le soulèvement des masses peut être efficace. Mais ces chefs sont plutôt décidés à pactiser avec l'oligarchie qu'à se jeter dans une lutte contre elle, lutte qui comporterait des «risques».

Il est caractéristique dans ce sens que l'on parle de négociations d'entente entre nationalistes et avarescans, entre nationalistes et libéraux, entre tsarunistes et avarescans.

Il est significatif, encore, que les tsarunistes reconnaissent eux-mêmes leur impuissance, et leur seul mot d'ordre, maintenant, après les élections, est que le roi... déclare ouvertement l'absolutisme et qu'il ne le masque plus du mensonge d'une fausse constitution. Mais de parole de lutte, de plan de lutte, de chemin pour sortir de cette situation — les tsarunistes n'en ont point. Et ils ne peuvent pas en avoir, parce qu'il n'y a qu'une seule voie, mais dans laquelle ils ont peur de s'engager : rompre avec la grosse bourgeoisie et avec le parti national, cesser toute

pactisation avec la cour, lutter pour la République et, dans ce but, réaliser le front unique de tous ceux qui souffrent, de tous ceux qui sont opprimés.

I. Mateescu

## Le traité turco-bulgare

Le gouvernement Tsankoff envoya en Turquie, il y a deux ans et demi, un de ses meilleurs diplomates, S. Radeff, avec mission de négocier avec le gouvernement turc les conditions pour le rétablissement des relations normales entre les deux états. On pensait que ces négociations se termineraient bien vite ; elles se prolongèrent cependant bien longtemps. Elles furent aussi interrompues à maintes reprises. S. Radeff faisait constamment la navette entre Constantinople et Angora. Le traité rétablissant des relations amicales entre la République turque et le Royaume bulgare, attendu depuis si longtemps, fut enfin conclu le 18 octobre 1925.

La conclusion de ce traité fut accueillie avec enthousiasme par la presse gouvernementale bulgare, qui s'efforçait de la présenter comme un grand succès de Tsankoff. C'est que la situation de Tsankoff était déjà précaire. Tout le peuple bulgare était contre sa politique. Tsankoff sentait le besoin de se présenter devant l'opinion publique bulgare avec un « succès » quelconque.

Mais la nature de ce « succès » ne tarda pas à être connue. Le peuple bulgare et l'émigration thrace apprirent le texte de ce traité d'amitié. Ils comprirent que le gouvernement de Tsankoff avait accepté toutes les conditions du gouvernement turc, qu'il avait vendu les intérêts des émigrants et des réfugiés thraces afin de pouvoir raffermir sa situation dans le pays en l'assurant de la neutralité de la Turquie.

Des protestations s'élevèrent. La presse entière de l'opposition se déclara contre le traité. Les émigrants thraces en Bulgarie organisèrent des démonstrations et des meetings. Ils condamnèrent la conclusion de cet accord qui leur causait de graves préjudices et adressèrent des résolutions de protestation au gouvernement, au parlement, à différentes personnalités politiques, en exigeant, au nom des 200.000 émigrants thraces, la non-ratification de ce traité.

Le gouvernement Tsankoff ne prêta aucune attention à ces protestations. Il se disposait, au contraire, à demander à la Chambre la ratification de ce traité.

Ce fut à cette époque-là que Tsankoff se retira du pouvoir. Et le nouveau gouvernement des dictateurs militaires ne s'empressa pas de présenter le traité à la Chambre. Ces lenteurs provoquèrent le mécontentement du gouvernement turc et la presse gouvernementale turque exprima publiquement son étonnement de ce retard.

Mais voilà que vers la fin du mois dernier, Liapcheff présenta inopinément le traité à la Chambre.

L'explication de cette attitude du gouvernement Liapcheff vis-à-vis du traité conclu par son prédécesseur doit être cherchée dans la politique extérieure du nouveau gouvernement fasciste. Il suffit de rappeler que Liapcheff présenta le traité à la Chambre précisément au moment où l'Angleterre entamait avec la Turquie des négociations pour le règlement de la question de Mossoul — et l'on comprendra aisément dans quelles eaux navigue le gouvernement actuel de la Ligue Militaire et par qui est dirigée sa politique extérieure.

\* \* \*

Quelles sont les questions réglées par ce traité ?

Et comment sont-elles résolues ?

Le traité turco-bulgare est un traité dit d'« amitié ». Il se compose de deux protocoles, d'une note et de la convention même d'établissement.

En vertu de ce traité, les relations normales sont rétablies entre les deux gouvernements ; les ressortissants turcs en Bulgarie et les ressortissants bulgares en Turquie jouiront des mêmes droits que les ressortissants des autres pays avec lesquels ces deux états ont conclu des accords analogues ; les marchandises importées de la Bulgarie en Turquie et vice-versa ne seront plus soumises à des droits d'exclusion comme c'était le cas jusqu'à présent. Le traité contient des clauses sur les rapports de ces gouvernements avec les minorités ethniques des deux pays. Il renferme aussi des clauses concernant l'émigration volontaire des Bulgares de la Turquie et des Turcs de la Bulgarie. Le point le plus important de ce traité est la légalisation des émigrés et réfugiés thraces en Bulgarie et la liquidation de leurs biens. Et ce qui est à souligner, c'est que le gouvernement bulgare a accepté toutes les exigences du gouvernement turc.

En vertu de ce traité, les Bulgares émigrés ou expulsés de la Thrace ne peuvent rentrer dans leurs foyers et perdent leurs droits de propriété sur leurs biens. La propriété de ces biens reste acquise à l'Etat turc. Or, le nombre de ces émigrés et réfugiés est d'environ 200.000. Leurs propriétés sont évaluées à environ 2.000.000 d'hectares de terres fertiles représentant une valeur d'environ 10 milliards de levas bulgares. La même clause est acceptée aussi par le gouvernement turc quant aux Turcs émigrés de la Bulgarie après 1912. Mais le nombre de ces anciens

citoyens bulgares est bien petit en comparaison avec celui des émigrés et réfugiés thraces, et ils possèdent de quatre fois moins de terres que ces derniers.

Le fait qui provoqua l'indignation des émigrés et des réfugiés thraces est que le gouvernement bulgare s'est arrogé le droit de traiter et de conclure des accords les concernant sans en avoir le mandat. Le gouvernement bulgare a d'ailleurs suivi toujours la même politique vis-à-vis des Bulgares des autres pays. Il traite aujourd'hui les émigrés et réfugiés thrace de la même façon dont il a traité les émigrés macédoniens, et dont il traitera demain les émigrés et réfugiés dobroudjanais, en concluant l'entente avec la Roumanie. Tous les gouvernements bulgares, mais surtout ceux de la Ligue Militaire, traitent les Bulgares des pays voisins comme des troupeaux de moutons dont ils peuvent disposer à leur gré, tout comme par exemple M. Liapcheff dispose de ses actions dans des différentes entreprises de spéculation.

Le traité turco-bulgare fut accepté par l'Assemblée Nationale. Il fut voté non seulement par la majorité gouvernementale, mais aussi par les partis démocrate et national-libéral, ces mêmes partis qui se vantent sans cesse de lutter pour la défense des droits des Bulgares dans les Etats voisins. Les députés des partis socialiste et radical, ceux de l'Union agraire bulgare, et un député de la majorité gouvernementale, D. Yaneff, lui-même émigrant thrace, se déclarèrent contre le traité. Lors des débats, Liapcheff prit la parole pour défendre le traité. Il reconnaissait le grand crime qu'il commettait envers les émigrés et réfugiés thraces en acceptant ce traité et sentait le besoin de justifier sa trahison des droits et intérêts de ces Bulgares thraces. Il déclara qu'il trouvait bien fondé le mécontentement de ces derniers, que l'expropriation de leurs biens l'indignait aussi, mais il se consola et s'empressa de consoler aussi les représentants de la nation en alléguant que les intérêts suprêmes de l'Etat imposaient la conclusion du traité. « La Bulgarie a besoin de calme et de bonnes relations avec ses voisins, déclara-t-il, et c'est pourquoi nous conclurons des accords avec tous nos voisins pour régler enfin les questions litigieuses existant entre eux et nous. » Par ces déclarations, Liapcheff ne fit que dévoiler encore une fois la politique de son gouvernement, bien connue, d'ailleurs, par l'opinion publique bulgare — politique qui consiste à conclure des accords avec les Etats voisins évidemment sur la même base qu'avec la Turquie, c'est-à-dire de se servir des minorités bulgares en Serbie, en Grèce et en Roumanie pour affermir le pouvoir de la Ligue Militaire en Bulgarie.

Ce fut en vain que les députés de l'opposition démontrèrent à l'Assemblée que ce traité était moins favorable que celui

conclu avec la Turquie après la guerre perdue en 1913, que la question des droits culturels des minorités bulgares en Turquie n'y est pas du tout mentionnée, que le gouvernement de Tsankoff, et par la suite celui de Liapcheff, ne fut pas traité d'égal à égal, qu'il s'est permis de disposer de choses dont il n'était point le maître : des droits et des intérêts de la population et des émigrés et réfugiés thraces.

Ce fut en vain que le député D. Yaneff déclara qu'en acceptant ce traité on sera forcé d'accepter ailleurs la même solution des questions des minorités bulgares.

Ce fut toujours en vain que la presse de l'opposition démontra que les réfugiés thraces ne désiraient point rester en Bulgarie, où ils vivaient dans la misère, qu'ils voudraient, au contraire, rentrer dans leurs foyers, que le gouvernement bulgare ne peut disposer de leurs biens en Thrace.

Au congrès extraordinaire de l'émigration thrace, du 16 mai dernier, convoqué pour prendre position contre le traité dont le gouvernement se disposait à demander la ratification à la Chambre, des protestations énergiques furent élevées contre cette spéculation du gouvernement bulgare au détriment des intérêts et des droits de l'émigration; il y fut déclaré que là n'était pas la juste voie pour acquérir l'amitié de la République voisine; mais tout cela fut en vain.

Mais le gouvernement Tsankoff, ou Liapcheff, pouvait-il conclure un autre traité d'amitié avec la Turquie? Il faut répondre : non. Car, le gouvernement turc savait qu'il traitait avec un gouvernement faible qui ne jouit point de la confiance de son peuple et qui a besoin de conclure un pareil traité; aussi s'efforça-t-il de lui imposer ses conditions. Et il réussit.

La conclusion de ce traité ouvrira les yeux à ces émigrés et réfugiés qui considéraient jusqu'ici, naïvement, le gouvernement de la Ligue Militaire comme un gouvernement national. Ils verront que ce gouvernement ne songe même pas aux intérêts des émigrés et réfugiés thraces et de ceux des Bulgares en Thrace. Ce traité persuadera même les plus naïfs parmi les Thraces que les massacreurs du peuple bulgare en Bulgarie ne peuvent vraiment pas s'intéresser aux intérêts et aux droits des Bulgares en Thrace, qu'il n'importe où ailleurs; que ces assassins, au contraire, se serviront de ces malheureux pour pouvoir continuer leur sanglante tyrannie.

Les émigrés, les réfugiés et la population thraces seront convaincus une fois de plus que c'est uniquement un gouvernement populaire en Bulgarie et dans les Balkans qui pourra défendre leurs intérêts, et qu'ils ne pourront vivre en Thrace en citoyens entièrement libres que dans le cadre de la Fédération Balkanique.

G. Kazanovsky

## Le Mouvement en Europe contre la Terreur Blanche dans les Balkans

### Constitution d'un Comité de Défense à Londres

(De notre correspondant)

Londres, mai

Le coup d'état du 9 juin en Bulgarie qui a hissé la Ligue Militaire au pouvoir et a ouvert une ère de dictature sanglante, a péniblement impressionné l'opinion publique anglaise. Le Labour Party, les libéraux et même des conservateurs ont exprimé maintes fois leur indignation contre les procédés barbares du gouvernement Tsankoff, qui a étouffé les libertés constitutionnelles, foulé aux pieds les libertés humaines les plus élémentaires.

Le gouvernement Tsankoff s'est finalement écroulé sous le poids de ses crimes, et on a espéré un moment qu'avec la chute de Tsankoff le régime terreur prendrait également fin. Mais on s'est vite aperçu que Liapcheff ne fait que continuer l'œuvre de son prédécesseur.

Comme on a la conviction ici que les Balkans ne cesseront d'être un danger pour la paix européenne que lorsque dans ces pays s'établira une situation normale et que les dictatures, enclines toujours à des aventures, feront place à des gouvernements démocratiques — on a vivement ressenti la nécessité d'une lutte contre le fascisme balkanique.

Dans ce but, un comité a été formé, dont l'initiative a été prise par deux membres des plus en vue du Parlement : le colonel Wedgwood et Georges Lansbury, leaders éminents de l'Independent Labour Party.

Une réunion constitutive a eu lieu le 29 avril à la Chambre des Communes même, réunion à laquelle étaient convoquées une vingtaine de personnalités appartenant à toutes les nuances de l'opinion. C'était en pleine crise minière et à la veille du formidable conflit qui a abouti à la grève générale.

Malgré les circonstances si défavorables, de nombreuses personnalités avaient répondu à l'appel du colonel Wedgwood et de Georges Lansbury, notamment H. M. Brailsford, directeur du *New Leader*, l'un des représentants les plus remarquables du socialisme britannique, Mac Kinder, membre de la Chambre des Communes, qui avait été le témoin oculaire des atrocités commises par le gouvernement Tsankoff

au lendemain de l'attentat de la cathédrale, Dr Marion Philipps, la militante bien connue, qui faisait également partie de la délégation laboriste en Bulgarie, le major Graham Pole, Mrs Malone, Canon Lewis Donaldson, H. Dore du *Manchester Guardian*, etc.

Des chefs du monde travailliste, tels que James Maxton et Femer Brockway, respectivement président et secrétaire de l'Independent Labour Party, Bromley, membre du Parlement, Arthur J. Cook, secrétaire de la Fédération des mineurs, et d'autres éminentes personnalités y ont donné aussi leur adhésion.

La réunion a élu le colonel Wedgwood président et Mrs Malone, secrétaire.

Le colonel Wedgwood, président du Comité, est connu pour son esprit hautement humanitaire et l'énergie qu'il met toujours à défendre la cause des opprimés. Au sujet d'un emprunt à accorder au gouvernement Liapcheff il a posé, à la séance parlementaire du 11 avril à M. Chamberlain la question suivante :

« Avant d'approuver un emprunt à accorder au gouvernement bulgare, sous les auspices ou par l'approbation de la Société des Nations Mr Chamberlain ne voudra-t-il pas demander au ministre britannique à Sofia son point de vue sur la possibilité d'assurer le rétablissement de la loi civile dans ce pays, l'octroi d'une amnistie pour les détenus politiques, et un contrôle sur la dépense de la somme qui serait prêtée au gouvernement bulgare afin d'en assurer l'emploi pour les réfugiés et d'empêcher que le gouvernement bulgare se serve de l'emprunt pour maintenir les forces armées de la police ? »

Voici les débats qui se sont déroulés à la suite de cette question :  
 Sir A. Chamberlain : « Si un emprunt pour les réfugiés est accordé à la Bulgarie sous la garantie de la Société des Nations, c'est à cette dernière d'en stipuler les conditions et l'emploi de l'argent; mais je pense que si un tel emprunt est accordé, il le sera exclusivement pour les réfugiés. »

Le col. Wedgwood : « Si un tel emprunt est accordé, le représentant britannique exigera-t-il le rétablissement de la loi civile et l'amnistie pour les 1200 prisonniers politiques ? »